

**Conseil municipal
du 3 Février 2023**

Présents : Mmes BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel
MM. BRUN Philippe, BILLARDEY Jean-Philippe, CATY Claude, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absents excusés : DUMONT Thierry (pouvoir à STEFANI Fernand), BOUILLON Nadiège

Secrétaire : BRUN Philippe

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. STEFANI Fernand

Vente de terrain communal	<p>Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à 9 voix pour et 1 abstention (BILLARDEY Jean-Philippe), de vendre deux parcelles communales, situées au Lotissement Beauregard. Il s'agit des parcelles, actuellement en friche, cadastrées A 345 et A 346 d'une superficie totale de 3,72 ares.</p> <p>Le prix établi avec les acquéreurs, M LARCHER Maurice (propriétaire des parcelles limitrophes) et M BURGUY Alain, est de 2,27 euros le m².</p> <p>Après contact avec la notaire, il s'avère qu'il ne sera pas nécessaire de faire l'étude géotechnique, si l'étude du terrain jouxtant le nôtre, se fait à proximité. En deux habitations devraient voir le jour rapidement sur ces terrains.</p>														
Tarifs eau et assainissement 2023	<p>EAU : Monsieur le maire propose de maintenir le prix de la part fixe à 46.70 € et d'augmenter la part variable de 5 centimes.</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Tarif</th></tr></thead><tbody><tr><td>0 à 100 m³</td><td>1.20 €</td></tr><tr><td>Supérieur à 100 m³</td><td>1.10 €</td></tr><tr><td>Concession</td><td>46.70 €</td></tr></tbody></table> <p>Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, cette proposition.</p> <p>ASSAINISSEMENT : Monsieur le maire propose de maintenir le prix de la part fixe à 70.00 € et d'augmenter la part variable de 5 centimes.</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Tarif</th></tr></thead><tbody><tr><td>Part fixe</td><td>70,00 €</td></tr><tr><td>Part variable</td><td>1,30 € le m³</td></tr></tbody></table> <p>Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité</p>		Tarif	0 à 100 m ³	1.20 €	Supérieur à 100 m ³	1.10 €	Concession	46.70 €		Tarif	Part fixe	70,00 €	Part variable	1,30 € le m ³
	Tarif														
0 à 100 m ³	1.20 €														
Supérieur à 100 m ³	1.10 €														
Concession	46.70 €														
	Tarif														
Part fixe	70,00 €														
Part variable	1,30 € le m ³														
Travaux forestiers	<p>Le 1^{er} février 2023, l'ONF a présenté à la commission des bois, qui l'a accepté, le programme des travaux sylvicoles pour l'année 2023, selon le plan d'aménagement 2020 - 2039, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nettoiement manuel de génération naturelle avec création de cloisonnements sur 4,50 Ha dans la parcelle 24r- Fourniture et plantation de 1380 plants de chêne Sessile, en complément de la régénération naturelle dans la parcelle 24 r.- Nettoiement manuel des jeunes peuplements de feuillus dans la parcelle 3j <p>Coût total 15 709 € HT</p> <p>Le conseil municipal décide à l'unanimité le programme présenté par l'ONF</p>														

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire
Fernand STEFANI